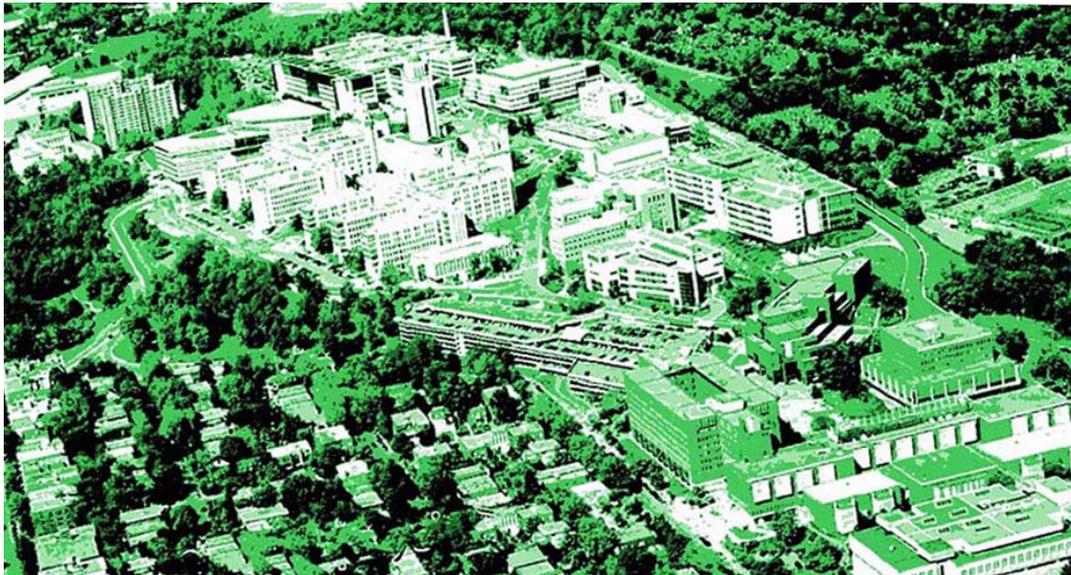


Le campus de l'Université de Montréal, un patrimoine à revaloriser

Développement durable
Conservation des valeurs culturelles
Préservation de la diversité des disciplines



12 avril 2007

MÉMOIRE DU SYNDICAT GÉNÉRAL DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (SGPUM)

Présenté dans le cadre de la consultation sur le Plan directeur des espaces de l'UdeM, phase A – Constats et enjeux, et des audiences de l'Office de consultation publique de Montréal concernant l'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont.

Le campus de l'Université de Montréal, un patrimoine à revaloriser

12 avril 2007

Mémoire du Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (SGPUM)

Présenté dans le cadre de la consultation sur le Plan directeur des espaces de l'UdeM (phase A – Constats et enjeux) et des audiences de l'Office de consultation publique de Montréal concernant l'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont.

Table des matières

Résumé	4
La participation du SGPUM au double processus de consultation	5
Un projet non consensuel conduit dans la précipitation	7
Pourquoi esquiver un vrai débat participatif ?	7
S'ouvrir à plusieurs scénarios dans une optique citoyenne	8
Les terrains de la gare de triage d'Outremont, une lourde acquisition	10
Pour une compréhension juste et intégrée du développement de notre institution	11
Étudier le potentiel de densification du campus actuel dans une perspective de développement durable et de conservation des valeurs culturelles	13
Minimiser le gaspillage, l'impact négatif et la fragmentation	14
Des hypothèses trop rapidement évacuées	15
Mettre à contribution l'expertise universitaire	16
Un moratoire et un mandat pour des études	17
Préserver la collégialité et la diversité des disciplines	19
Le risque d'un drainage des ressources	20
Le risque de fragmentation	21
L'intérêt d'autoriser le débat	22
ANNEXE 1	
Liste des recommandations du SGPUM	23
ANNEXE 2	
Liste modifiée des principes du Plan directeur des espaces de l'Université de Montréal	25

Résumé

Le Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (SGPUM) a choisi de faire entendre son point de vue dans le cadre de la consultation interne sur le Plan directeur des espaces de l'Université de Montréal de même qu'auprès de l'Office des audiences publiques de Montréal relativement au projet d'implantation d'un campus de cette même université sur le site de la gare de triage d'Outremont.

Estimant que des étapes préalables à une prise de décision éclairée n'ont pas été dûment franchies, le SGPUM réclame la tenue d'un moratoire d'une année à la fois sur le projet de second campus et sur la démarche institutionnelle de réaménagement et répartition des espaces, notamment entre de nouveaux « regroupements fonctionnels » appelés à s'établir sur l'un ou l'autre site. La précipitation n'est ni justifiable ni nécessaire dans un dossier d'une telle importance, fait valoir le syndicat.

Le SGPUM souligne que l'acquisition du terrain de la gare de triage par l'Université de Montréal est une décision très peu consensuelle, au regard de laquelle les tentatives de débat de fond ont été à ce jour écartées par la haute direction. À la lumière de la situation financière de l'institution, le syndicat met en doute sa capacité réelle d'implanter et d'entretenir un second campus excentré, dont la création irait à l'encontre du besoin de proximité découlant d'activités universitaires aujourd'hui étroitement interdisciplinaires.

Le mémoire du SGPUM pose d'abord une question incontournable : comment l'Université et ses partenaires publics entendent-ils assumer leurs responsabilités et empêcher la dégradation du campus actuel de l'Université de Montréal, qui malgré quelques immeubles récents connaît un déficit d'entretien pour l'instant sans solution ? Des réponses à ce problème doivent être planifiées et faire l'objet d'engagements financiers avant que l'institution se compromette dans d'autres projets ambitieux, dont on peut se demander s'ils ne sont pas fondés sur une surévaluation des besoins.

L'Université de Montréal pourrait se distinguer comme institution d'avant-garde et citoyenne en explorant dans une perspective de développement durable et de conservation des valeurs culturelles le potentiel de densification de son campus actuel – qui fait partie de l'Arrondissement naturel et historique du Mont-Royal. Un premier survol montre que le nombre de mètres carrés additionnels possibles pourrait représenter près du tiers de celui de la gare de triage d'Outremont. Un réaménagement progressif du site contribuerait à ancrer davantage le campus dans son milieu, à utiliser d'une façon plus optimale les infrastructures existantes et à créer un lieu dynamique et convivial. Avec entre autres une faculté qui regroupe cinq disciplines de l'aménagement, l'UdeM compte sur une expertise professorale capable d'effectuer les études requises.

Les nombreuses réticences des citoyens et des organisations du milieu, en même temps qu'un désir de vitaliser le site de la gare d'Outremont pour l'instant en friche suggèrent une autre question : devrait-il nécessairement revenir à l'Université de Montréal d'agir comme développeur de cette zone de la métropole ?

Le SGPUM remarque enfin que les ressources destinées au fonctionnement général des universités – et donc à l'enseignement et à l'encadrement – plafonnent par rapport aux hausses fulgurantes des investissements dits « stratégiques ». Aussi y a-t-il lieu de s'inquiéter d'un risque de drainage des ressources vers des secteurs de recherche étroitement et arbitrairement définis. Le SGPUM fait valoir que la richesse du patrimoine universitaire repose sur la diversité des disciplines, qu'il faut impérativement préserver. L'Assemblée universitaire abordera cette problématique dans les prochains mois, et le Plan directeur des espaces devrait prendre en compte le contenu de ces discussions.

Le SGPUM formule dans son mémoire six recommandations liées à ce qui précède.

La participation du SGPUM au double processus de consultation

L'un des premiers rôles du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université de Montréal, le SGPUM, est la promotion d'une politique universitaire d'intérêt public. C'est dans cette optique que nous avons choisi de participer activement au double processus de consultation – l'un interne, l'autre externe – devant conduire à l'adoption d'un nouveau plan directeur des espaces par l'Université de Montréal.

Du point de vue du SGPUM, les deux démarches que le rectorat de l'Université de Montréal a voulues distinctes sont étroitement complémentaires : tout projet d'établissement et d'aménagement d'un campus sur le site de l'ancienne gare de triage à Outremont devrait, le cas échéant, découler d'une vision d'ensemble que l'Université de Montréal aura forgée de son avenir et de ses espaces, avec la participation de ses instances collégiales et en dialogue avec la collectivité. Aussi, le SGPUM a-t-il estimé important de contribuer à la consultation interne correspondant à la phase A – Constats et enjeux, tout comme de porter ses préoccupations et son analyse à l'attention de l'Office de consultation publique de Montréal, qui entend en ce moment des représentations devant amener à statuer sur les modifications au zonage qui permettraient, entre autres, l'implantation d'un campus universitaire à Outremont.

Notre souci à cette étape se rapporte pour une large part au caractère précipité de la démarche par laquelle a pris forme – jusqu'à des contours assez détaillés – le projet d'aménagement d'un campus à Outremont, et à l'absence de plusieurs options. Des étapes préalables importantes n'ont pas encore été franchies, et nous craignons sérieusement qu'une décision trop hâtive sur le sort de ce projet prive la collectivité d'une réflexion fondamentale concernant les orientations qui devraient configurer l'avenir de l'Université de Montréal. Dans un contexte où les ressources financières destinées à l'éducation supérieure subissent des restrictions, nous estimons que des engagements mal éclairés et extrêmement coûteux conjugués à un facteur de dispersion non souhaitable pour la communauté universitaire pourraient notamment compromettre la prise en charge responsable du campus actuel de l'Université de Montréal, point d'ancrage et lieu de déploiement compris dans l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. L'évolution de l'enseignement et de la recherche dans un large éventail de disciplines universitaires est aussi en jeu.

Les recommandations que le SGPUM soumet à la considération publique sont issues d'un suivi attentif et critique de plusieurs dossiers qui touchent aujourd'hui la mission de l'université et les conditions d'évolution de cette institution. Le corps professoral est constitué d'une large diversité d'intellectuels, de créateurs et de

scientifiques qui ont à cœur l'avancement et l'approfondissement des connaissances, et qui s'interrogent de façon constructive sur la valeur et le sens de la formation donnée aux prochaines générations. Que ce soit en Conseil syndical, lors de rencontres thématiques, dans des groupes de travail ou en tentant de susciter un débat collégial au sein des instances universitaires, des membres du SGPUM ont formulé à la fois des réserves et des propositions qui, pour s'intéresser à la vitalité même de l'enseignement et de la recherche à l'université, méritent d'être bien entendues.

Un projet non consensuel conduit dans la précipitation

Le processus institutionnel entourant l'adoption d'un nouveau Plan directeur des espaces et l'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur les terrains de la gare de triage d'Outremont est plutôt mal engagé. Jusqu'à maintenant, dans ce dossier, les décisions ont été prises avec une urgence fort peu justifiée compte tenu de l'importance des enjeux. En bousculant les étapes, la direction de l'Université a créé un cadre limitatif qui restreint de façon déplorable le caractère participatif de la démarche et la profondeur du débat.

Pourquoi esquiver un vrai débat participatif ?

À l'interne, plusieurs occasions d'instaurer une dynamique rassembleuse ont été manquées.

Au printemps 2006, de nombreuses réserves étaient exprimées à l'Assemblée universitaire, qui s'est trouvée profondément divisée sur la question de l'acquisition des terrains de la gare de triage d'Outremont. Le vice-rectorat à la planification a alors expliqué que les composantes de l'Université seraient éventuellement consultées sur le plan « fonctionnel », au moment d'examiner les différentes possibilités de regroupements facultaires, mais que l'opportunité de se prévaloir de l'offre d'achat relevait d'une démarche de gouvernance qui n'impliquait pas cette instance collégiale. C'est ainsi que la transaction s'est effectuée en mars 2006, sans que soient entendues les objections sur la pertinence du projet et sans que le rectorat ait travaillé à constituer un consensus au sein de la communauté universitaire avant que l'institution s'engage dans une voie susceptible d'avoir des incidences importantes sur son avenir.

La même esquivance d'un débat participatif de fond sur le projet d'un second campus à Outremont s'est produite au printemps 2007, alors que l'Assemblée universitaire a refusé, à la suite d'un vote très partagé, d'inscrire à l'ordre du jour un point intitulé « Options génériques pour la planification du nouveau campus de l'Université de Montréal à Outremont ». Il s'agissait d'envisager les avantages qu'il y aurait d'aborder dans un premier temps l'aménagement du site d'Outremont en considérant plusieurs scénarios, plusieurs modèles possibles, et non un concept unique. La proposition a été appuyée par la grande majorité des représentants du corps professoral. Le vice-recteur – Planification s'est en revanche expressément prononcé contre la tenue de cette discussion, invoquant la procédure de consultation mise en place pour la phase A – Constats et enjeux. Le cadre publicisé pour ladite consultation, que l'on veut axée sur la répartition et l'organisation des activités sur le campus principal de l'Université de Montréal, n'ouvre cependant pas la porte à une remise en question 1) de la pertinence du projet de

campus à Outremont; 2) du caractère limitatif et prématuré du plan d'aménagement de ce site, tel qu'il a été proposé publiquement en vue d'une modification du zonage.

On ne peut que relever la très faible participation aux trois séances d'information tenues en mars 2007 dans le contexte des consultations de la phase A – Constats et enjeux. La présence de la communauté universitaire y fut minime. L'événement a semblé intéresser avant tout le cercle des cadres supérieurs et le comité *ad hoc* déjà engagés dans le processus. Il y a lieu de s'inquiéter. Est-ce le signe d'un désintérêt général ? Nous voyons dans cette faible assistance un indicateur du fait que s'est installée à l'Université de Montréal une structure verticale très démobilisatrice, qui décourage la communauté de tenter d'intervenir dans des processus de consultation conduisant à des décisions dont on a l'impression qu'elles sont établies d'entrée de jeu.

En ce moment, la communauté universitaire est plutôt invitée à se prononcer à la surface du projet. On lui demande son avis sur la façon de gérer une fracture entre deux sites. Bien sûr, chacun se soucie d'avoir accès aux locaux et aux équipements nécessaires à ses recherches et à son enseignement. Des promesses en ce sens touchent des cordes sensibles. Malgré tout, les projets mis de l'avant, dont le plan d'aménagement présenté à la collectivité, sont loin d'être consensuels dans notre milieu. Ils ne reflètent pas l'esprit universitaire et ne traduisent que très partiellement les préoccupations du corps professoral. Voilà le piège d'une gestion de type *top down*.

S'ouvrir à plusieurs scénarios dans une optique citoyenne

Les consultations publiques qui ont cours dans le cadre de la proposition de développement d'un campus sur les terrains de la gare de triage d'Outremont et des modifications au règlement de zonage montrent à quel point le projet est improvisé et suscite de très fortes réserves de la part des riverains et d'organismes communautaires. L'accroissement important de la circulation automobile, la fermeture du site sur ses flancs Nord et Est, la hauteur excessive des immeubles à construire, perçue comme un mur, le plan d'aménagement lui-même, présenté comme option unique, voilà autant d'éléments de critique que devrait prendre au sérieux une université qui se veut « citoyenne ». Par ailleurs, les représentations entendues à ce jour rendent perceptible une grande volonté de revitalisation du secteur envisagé pour l'implantation d'un nouveau campus. La question que nous posons est la suivante : devrait-il nécessairement revenir à l'Université de Montréal d'agir comme développeur de cette zone de la métropole ? Le site de la gare de triage, rappelons-le, est apparu dans la lorgnette de cette institution universitaire au moment où avaient lieu des tractations relatives au choix d'un emplacement pour le CHUM. Auparavant,

jamais la nécessité pressante d'un développement excentrique du campus principal n'avait été évoquée.

Après mûre réflexion, il pourrait apparaître que le site de la gare de triage d'Outremont bénéficierait d'une vocation plus diversifiée que le développement d'un campus axé sur les besoins de l'Université de Montréal. Dans cette optique, le moratoire pourrait servir à envisager d'autres scénarios, des partenariats qui contribueraient à la vitalisation du secteur tout en limitant les impacts négatifs. Cela n'exclurait pas une présence universitaire, voire interuniversitaire dans cet environnement.

R E C O M M A N D A T I O N RECOMMANDATION

Dans une optique citoyenne, le SGPUM recommande l'adoption d'un moratoire d'une année sur la conclusion d'un Plan directeur des espaces et sur le projet d'implantation d'un second campus de l'Université de Montréal à Outremont.

Ce délai permettrait de constituer des consensus plus solides concernant : a) la nature des besoins en espace de l'Université de Montréal et l'apport au milieu que cette institution peut raisonnablement promettre; b) la vocation la plus souhaitable pour le site de la gare de triage d'Outremont.

Les terrains de la gare de triage d'Outremont, une lourde acquisition

Pourquoi donc l'urgence dans le dossier de l'acquisition et de l'aménagement des terrains de la gare de triage d'Outremont ? L'argument était d'abord que le Canadien Pacifique risquait de retirer son offre à l'échéance de l'option d'achat en avril 2006. Il n'est pourtant pas évident que l'on se bousculait au portillon pour acheter un terrain contaminé dont la mise à niveau serait laissée à la charge non pas du pollueur, mais de l'acheteur. Il est important que la population sache qu'elle s'apprête aujourd'hui à prendre à sa charge les importants investissements que cela implique. Bien que l'idée d'une réserve foncière puisse être quelque peu alléchante, surtout si l'on envisage une éventuelle spéculation, on peut se demander dans quelle mesure la responsabilité de la décontamination puis de la prise en charge d'un site dont l'étendue est nettement supérieure aux besoins doit retomber sur une institution d'éducation supérieure et à ses partenaires du secteur public. Déjà beaucoup d'argent est investi dans une démarche discutable. Il est d'autant plus important d'agir dorénavant avec prudence, si l'on ne veut pas répéter le scénario qui s'est produit à l'UQAM.

La situation financière actuelle de l'Université de Montréal est problématique. Ses états financiers au 31 mai 2006 indiquent que le déficit du fonds de fonctionnement a bondi de 48,4 millions de dollars en 2005 à 83,8 millions de dollars en 2006. La dette à long terme de l'institution, qui était de 295 millions de dollars en 2001, a plus que doublé sur une période de 5 ans pour atteindre les 690 millions de dollars en 2006. Enfin, pour les plus récents immeubles, l'institution s'est engagée à hauteur de 24 % des coûts totaux de construction. Penser construire ailleurs en délaissant la mise à niveau urgente des installations du campus actuel ne s'avère pas une stratégie réaliste et relève de l'inconscience ou de la pensée magique.

RECOMMANDATION

Le SGPUM recommande que les implications financières des différents scénarios envisagés servent impérativement d'assises à l'élaboration du Plan directeur des espaces et de tout projet en découlant.

Pour une compréhension juste et intégrée du développement de notre institution

« L'étudiant et sa formation au centre de la démarche », tel est le premier principe proposé par le Comité de la planification pour l'élaboration du Plan directeur des espaces. Le développement des espaces soumis à la consultation interne est fondé sur des projections de clientèle étudiante et de besoins en espace. Ces deux dimensions sont liées mais distinctes, dans la mesure où les nouvelles installations projetées répondront pour une bonne part aux exigences, a-t-on aussi laissé entendre, de la recherche de pointe. Quelle est la nature et l'ampleur exacte des besoins ? Déjà se dessinent des ambiguïtés et des choix difficiles.

D'une part, plusieurs observateurs estiment que les prévisions démographiques utilisées dans les calculs effectués par la direction établissant les besoins d'espace seraient à revoir en fonction des données récentes, qui tendraient à indiquer que l'effectif étudiant de l'ensemble des universités stagnera à partir de 2013 et sera en décroissance deux ans plus tard (source : *Les enjeux de la régionalisation*, MELS, 2007). Les calculs utilisés par le vice-rectorat à la planification comportent d'autres bases fragiles, notamment quand on postule une augmentation du taux de persévérance dans les études. La visée est certes louable, mais il faut admettre que de tels résultats ne tomberont pas du ciel. Vraisemblablement, on ne les obtiendra pas sans un investissement dans les ressources professorales et dans le soutien aux études.

La direction de l'Université de Montréal justifie l'achat du terrain de la gare de triage et le projet de campus à Outremont en invoquant un déficit d'espaces qui s'élèverait à 69 999 m². Soulignons, car c'est un fait important, que la méthode de calcul utilisée pour arriver à ces résultats diffère de la formule des « espaces normés » reconnue par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) – et dont l'application permet d'établir un déficit qui serait plutôt de l'ordre de 39 000 m². Si l'Université de Montréal décidait d'aller de l'avant en privilégiant ses propres méthodes de calcul, elle devrait trouver une façon de combler l'écart ou s'endetter encore davantage en prenant à sa charge la partie du financement non assurée par le MELS.

Voilà qui nous amène sur le terrain des capacités financières de l'Université et nous conduit à insister sur l'importance d'une planification qui tienne compte de tous les éléments qui concourent à la mission de l'université. S'il a d'abord été accueilli avec bonheur comme un signe de sortie des « années sombres », le boom immobilier universitaire est aujourd'hui mis en question sous plusieurs aspects. A-t-on trop investi dans le béton ? Des installations destinées exclusivement à quelques créneaux de recherche accaparent-elles les ressources au détriment de la vitalité d'ensemble ? Le SGPUM sera le premier à affirmer la

valeur de l'éducation supérieure et à souhaiter qu'on y investisse. Le contexte commande toutefois la prudence, le discernement et une attention aux effets de déséquilibre.

R E C O M M A N D A T I O N **RECOMMANDATION**

Dans un contexte de raréfaction des ressources budgétaires et où subsistent des inconnues concernant la valeur récurrente du réinvestissement dans l'éducation supérieure de la part des différents paliers de gouvernement, et afin de tirer le meilleur profit des ressources disponibles, le SGPUM recommande que le Plan directeur des espaces intègre les balises suivantes dans les principes qui devront guider son élaboration :

- 1. Promouvoir le développement durable et la conservation des valeurs culturelles;**
- 2. Préserver la diversité des disciplines universitaires.**

Dans cette optique, il y a lieu de faire le point sur les options fondamentales, en donnant la priorité au questionnement sur l'avenir du campus du Mont-Royal qui accueille la majorité des activités de l'Université de Montréal depuis des décennies.

Étudier le potentiel de densification du campus actuel dans une perspective de développement durable et de conservation des valeurs culturelles

L'avenir, tel que nos sociétés contemporaines sont de plus en plus amenées à le considérer, ne peut être envisagé – et encore moins programmé – à partir du seul paradigme de la croissance. L'avant-garde cherche à minimiser l'impact négatif des activités humaines sur l'environnement et à transformer les modes de consommation afin de combattre le gaspillage des ressources. En matière d'architecture et d'aménagement, on parlera de développement durable, et cette tendance inclura en outre une préoccupation à l'égard de la conservation des valeurs culturelles.

Partiellement vétuste, quelque peu enclavé mais bien présent dans l'environnement urbain, comprenant sur un site exceptionnel des constructions de grande valeur historique et des immeubles récents, présentant cela dit une intégration plus ou moins réussie, des lacunes notables et un déficit d'entretien assez lourd, le campus actuel de l'Université de Montréal approche un point tournant. Les mesures qui se prendront dans les prochaines années pour éviter sa dégradation refléteront ou non cette nouvelle conscience environnementale et une volonté ferme de conservation. Et ce choix ne sera pas sans conséquences sur un secteur qui occupe une place importante dans le paysage culturel de Montréal.

Le projet de Plan directeur des espaces proposé par la direction de l'Université, qui consacre l'implantation d'un second campus à Outremont, ne donne pas préséance à cette question primordiale : comment l'Université et ses partenaires publics entendent-ils assumer leurs responsabilités et empêcher la dégradation du campus actuel de l'Université de Montréal ? Le SGPUM soutient que des solutions à ce problème doivent être planifiées et faire l'objet d'engagements financiers préalablement à la réalisation de tout projet coûteux d'expansion excentrique.

Dans une optique de développement durable, une seconde question se pose : dans quelle mesure une densification du campus actuel permettrait-elle de répondre adéquatement – selon des projections raisonnables – aux besoins associés à la mission de l'institution au cours des prochaines décennies ? Seule une étude approfondie permettrait d'évaluer le potentiel de densification du campus, en tenant compte de la valeur culturelle déjà présente sur le territoire concerné. L'exercice pourrait se réaliser dans l'optique de combler en outre certaines lacunes existantes, notamment en cherchant à donner au campus

actuel un des principaux aspects qu'il lui manque, soit un cœur structuré, identifiable et porteur d'une signification d'ensemble.

Enfin, l'exercice qui vient à peine d'être amorcé devrait s'attaquer à l'une des déficiences les plus souvent déplorées du campus actuel, soit l'absence d'un centre de gravité qui jouerait pour la communauté universitaire et aussi pour la collectivité des fonctions d'accueil, de rassemblement et éventuellement de rayonnement.

Minimiser le gaspillage, l'impact négatif et la fragmentation

L'évaluation du potentiel du campus actuel de l'Université de Montréal s'articulerait à l'objectif suivant : développer un territoire qui tire le meilleur profit possible pour l'usage et la représentation des aires naturelles, publiques et construites existantes, utilise d'une façon optimale les infrastructures présentes et constitue un lieu de vie dynamique et convivial, tant pour la communauté universitaire que pour les citoyens qui y habitent.

Il faut reconnaître que, si elle se révélait ainsi possible, la densification du campus actuel comporterait d'emblée des avantages par rapport à un développement sur deux sites. Par exemple, la question du dédoublement des structures et des services qui requièrent la proximité serait loin d'être résolue si l'on s'orientait vers le scénario d'un second campus sur les terrains de la gare de triage d'Outremont, qui met deux principes en contradiction : celui par lequel on entend favoriser la complémentarité et la rationalisation des infrastructures; et celui par lequel on promet d'appliquer les mêmes standards aux deux pôles du campus. Soulignons que le campus actuel de l'Université de Montréal est très bien desservi par l'infrastructure publique, que ce soit en ce qui a trait aux artères ou du fait de la présence de trois stations de métro encore loin d'avoir atteint leur seuil d'engorgement. Dans une perspective de développement durable, il faut considérer l'augmentation des coûts énergétiques qu'impliquerait le transport régulier entre deux campus.

L'idée d'une « fracture » du milieu universitaire sur deux sites crée de nombreuses inquiétudes parmi le corps professoral : la fluidité des interactions risquerait d'être artificiellement entravée, de constants déplacements consommeraient temps et énergie, des liens d'appartenance et de collégialité finiraient par s'effriter. Malgré la place que prend le cyberspace, la proximité géographique et physique demeure essentielle au développement d'un foyer scientifique et intellectuel. Le besoin de « face à face » se manifeste dans les relations entre individus, au sein d'équipes et de réseaux de collaboration, et dans toute la gamme d'activités et de rassemblements par lesquels s'exprime la vitalité universitaire. Si l'on ne veut pas que l'interdisciplinarité se heurte à de constants irritants, le Plan directeur des espaces devra permettre d'accommoder la tendance actuelle vers le rapprochement et l'imbrication des disciplines.

Enfin, comme nous le mentionnions plus tôt, les audiences de l'Office de consultation publique de Montréal ont permis de constater que le projet d'implantation suscite de fortes réticences, la plupart justifiées, de la part des riverains. Certaines réclamations peuvent trouver une réponse, par exemple, en ce qui a trait à la conception d'espaces et d'équipements partagés. L'intensification des activités et de la circulation entraînée par l'implantation d'un campus universitaire serait cependant impossible à contenir en deçà d'un certain seuil. En revanche, la présence de l'Université de Montréal en bordure d'Outremont et du quartier Côte-des-Neiges est pour l'essentiel déjà « absorbée ». On n'en n'est plus à sonder un impact incertain et à tenter de dissiper les craintes des riverains. La problématique en est plutôt une de *bonification*, et c'est là un défi intéressant et raisonnable.

Des hypothèses trop rapidement évacuées

Très tôt ont été bannies du processus de consultation les hypothèses qui auraient orienté les efforts et les ressources vers la mise en valeur du campus actuel. On a l'impression que des wagons ont devancé la locomotive, direction Outremont, et que plusieurs suggestions d'aménagement ont depuis lors été écartées pour l'unique raison qu'elles risquaient de faire ombre au plan de second campus déjà fort avancé en coulisse. Les arguments, dans plusieurs cas, ont paru bien fragiles.

Le pavillon Marie-Victorin pourrait-il être restauré et permettre un ajout d'espaces fonctionnels ? La construction d'un stationnement souterrain est-elle envisageable, dans l'optique d'une récupération de l'espace à ciel ouvert occupé par l'actuel stationnement étagé ? La grande montée à l'allure d'autoroute vers le pavillon Roger-Gaudry s'impose-t-elle irrémédiablement ? Comme l'a fait HEC Montréal, y aurait-il moyen d'acquérir des propriétés environnantes pour y installer des services de proximité – par exemple, un CPE ou, pourquoi pas, une clinique, un centre de conférences, une galerie d'art, un café universitaire ? Les bâtiments récents, qui offrent des installations de pointe, sont-ils utilisés à pleine capacité ? La mise en vente envisagée de l'ancien couvent des religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie, malgré la hausse des coûts de restauration invoquée, est-elle nécessairement un bon choix et l'option à terme la moins coûteuse, comparativement à d'autres scénarios ? Mentionnons que cet immeuble à lui seul serait susceptible de combler une large part des besoins en espace actuels. Un membre du rectorat a même admis, en séance d'information, qu'il représentait une prolongation naturelle du campus. Son inclusion dans les projets de développement de l'Université de Montréal aurait l'avantage d'en préserver la vocation éducative, ce qui respecterait les intentions mises de l'avant lors de la vente par la communauté religieuse des Saints Noms de Jésus et de Marie.

Parmi les arguments qui nous paraissent mal fondés, soulignons celui qui consiste à invoquer comme empêchement global le fait que le campus fait partie

du territoire décrété Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Effectivement, ce territoire se trouve ainsi sous l'autorité de la Loi sur les biens culturels, et toute intervention doit être autorisée par la ministre de la Culture et des Communications. Toutefois, de telles précautions ne condamnent pas l'Université de Montréal à l'immobilisme. Au contraire, on peut y voir un incitatif à se responsabiliser avec encore plus de vigueur et de rigueur à l'égard de l'avenir du campus. Selon les termes de la loi, le statut attribué au territoire vise à en assurer un développement harmonieux, à favoriser sa mise en valeur et la conservation de ses éléments distinctifs. En ce sens, le SGPUM est convaincu que le Ministère accueillerait avec intérêt une étude sérieuse qui permettrait d'évaluer les possibilités de réaménagement du campus dans une optique de développement durable ainsi que de conservation du patrimoine bâti et des valeurs culturelles — cela d'autant plus que le Plan directeur toujours en vigueur est fondé sur des prémisses correspondant aux critères en vogue dans les années soixante, qui n'étaient pas encore articulés aux notions de développement durable et de préservation du paysage culturel.

Vraisemblablement, la croissance du campus à même le tissu urbain pourrait se réaliser sans expropriation en bloc et sans affrontement avec le voisinage. La voie serait plutôt celle d'une intégration progressive, et tiendrait compte de la vocation et de la valeur des constructions environnantes, qui n'est pas uniforme. En bref, l'Université de Montréal pourrait se greffer plus étroitement au tissu urbain, mais avec discernement et un opportunisme qui permettrait de saisir au fil du temps les occasions propices. Une étude permettrait de clarifier les possibilités.

Mettre à contribution l'expertise universitaire

L'Université de Montréal compte sur une faculté de renom qui œuvre dans cinq disciplines de l'aménagement, dont l'architecture, l'architecture de paysage et l'urbanisme. Pourquoi ne pas recourir à cette ressource unique, à ses professeur-e-s et chercheur-e-s qui sont de surcroît très bien placés pour saisir les problématiques proprement universitaires tout comme les particularités fonctionnelles du campus auquel ils sont rattachés ?

En raison des enjeux qui nous occupent, nous pensons entre autres à l'expertise qui s'est développée au sein du programme de Maîtrise en conservation de l'environnement bâti, qui se présente comme suit : « *Cette orientation cherche principalement à former les futurs architectes en fonction de ce marché en expansion qu'est la restauration, la rénovation et le recyclage des bâtiments selon une approche culturelle et sociale. Cette approche vise à assurer l'intégrité de la mise en valeur dans l'environnement bâti des éléments architecturaux et des significations culturelles léguées par les générations précédentes tout en sauvegardant les énergies et les ressources.* »

Soulignons aussi, associée à cette démarche, l'existence à la Faculté de l'aménagement de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, dont la titulaire, M^{me} Christina Cameron, est notamment chef de la délégation canadienne au Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le programme de géographie environnementale est un autre exemple des compétences qui pourraient être mises à contribution dans cette démarche.

Plusieurs universités dans le monde ont comme politique de recourir systématiquement à leurs compétences internes, ne serait-ce qu'à titre de ressources conseil, lors de l'étude et de la mise en œuvre de leurs projets institutionnels. L'Université de Montréal a tout avantage à s'inspirer de cette façon de faire.

Un moratoire et un mandat pour des études

Pour assurer la vitalité du campus actuel dans une perspective de développement durable, nous recommandons que soit examiné de façon rigoureuse, par des experts de notre institution, le potentiel de densification et les possibilités de réaménagement qu'offrent le site actuellement occupé par l'Université de Montréal et son environnement immédiat. Une fois cela établi, et alors seulement, il sera possible d'évaluer la pertinence, l'envergure et la vocation d'un éventuel campus sur un autre site – cela évidemment à la lumière des capacités financières de l'institution et de la volonté d'engagement de ses partenaires.

Un examen exploratoire laisse entrevoir des possibilités réelles de densification, qu'il faudrait toutefois confirmer par des études approfondies sur les valeurs portées par le « paysage culturel » que constitue l'actuel campus de l'Université de Montréal et son environnement immédiat.

Une densification à partir des espaces naturels et libres est envisageable, en autant que l'on identifie et respecte bien les valeurs écologiques, visuelles et symboliques qui leur sont liées. Par exemple, des aires libres ou servant de stationnement autour de certains pavillons du secteur Polytechnique et du groupe J.A. DeSève-Cepsum-résidences dont la valeur écologique est faible et où l'ajout d'agrandissements ou de structures bien intégrées ne changeraient guère la vue des paysages perçue à partir des endroits fréquentés par le public en général. De même, l'entrée du campus à l'angle du boulevard Édouard-Montpetit et de la rue Louis-Collin mériterait d'être repensée pour lui conférer une véritable signification d'accueil. Le potentiel de croissance à l'intérieur du tissu urbain existant serait aussi substantiel, notamment le long du boulevard Édouard-Montpetit, mais il est essentiel d'abord de bien analyser l'environnement pour identifier les structures qui peuvent être démolies ou recyclées sans infirmer le caractère patrimonial des lieux. Le développement se ferait dans ce cas avec un souci d'y implanter des fonctions et des points de service susceptibles de dynamiser et de rendre convivial l'usage des rues et du secteur.

En bref, cette première exploration montre que le nombre de mètres carrés additionnels possibles dans le territoire du campus de l'Université de Montréal pourrait représenter près du tiers de celui de la gare de triage d'Outremont. Un réaménagement progressif du site contribuerait à ancrer davantage le campus dans son milieu, à utiliser d'une façon plus optimale les infrastructures existantes et à créer un lieu dynamique et convivial. Ce potentiel ne pourra cependant être confirmé que par des études approfondies.

Un moratoire d'une année est estimé nécessaire pour obtenir les données et procéder aux analyses qui permettront de prendre des décisions éclairées. Ce délai n'est pas un luxe, étant donné que le processus actuel nous pousse vers des choix qui engageront pour longtemps l'Université de Montréal, ses partenaires et la société québécoise.

R E C O M M A N D A T I O N **RECOMMANDATION**

Le SGPUM recommande que, pendant le moratoire, en tant qu'outils d'aide à la décision, soient réalisées par des experts de notre institution des études sur le potentiel de densification du campus actuel de l'Université de Montréal dans une perspective de développement durable et de conservation des valeurs culturelles.

Le SGPUM recommande la formation d'un comité de compétences chargé d'orienter et de superviser les études sur le potentiel de densification du campus de l'Université de Montréal. Ce comité indépendant serait composé de collègues reconnus pour leur compétence en urbanisme, en architecture, en architecture du paysage, en géographie de l'environnement, en histoire et en modélisation 3D.

Préserver la collégialité et la diversité des disciplines

Le SGPUM déplore la façon dont le plan d'aménagement du site Outremont a été soumis à la collectivité comme n'importe quel projet de développement, sans mise en valeur particulière de la mission de l'université et des activités qui s'y déroulent. Les audiences publiques auraient pu être une occasion par excellence de promouvoir l'éducation supérieure, de discuter des enjeux contemporains et de mettre en relief la personnalité de l'Université de Montréal, en impliquant la population dans les choix qui se rapportent à l'enrichissement de ce patrimoine en évolution.

L'élaboration d'un Plan directeur des espaces et, le cas échéant, l'implantation d'un nouveau campus porteur d'une vocation nécessairement ciblée relèvent d'une dynamique universitaire qui comporte ses tensions et ses luttes de pouvoir. Ces aspects ne sont pas toujours discutés sur la place publique. Toutefois, il reste que les universités ne correspondent plus vraiment à l'image de « tour d'ivoire » que l'on a pu, déjà, leur accoler : elles sont traversées par la plupart des problématiques économiques, sociales et politiques qui touchent la collectivité dans son ensemble... à cette différence près qu'on attend des institutions de caractère public un engagement à l'égard du bien commun et, en corollaire, une autonomie par rapport aux intérêts sectoriels qui tenteraient de l'accaparer.

Même si son objet est limité à l'aménagement des installations physiques, le Plan directeur des espaces ne doit pas faire abstraction des questionnements importants qui ont cours concernant l'évolution des disciplines universitaires et des domaines de recherche. Les orientations adoptées établiront des assises et auront indéniablement des incidences sur les moyens dont disposeront les professeur-e-s et chercheur-e-s, pour mener par la suite leurs activités. En même temps qu'un milieu construit, ce que l'on aménage sur un campus universitaire, ce sont des structures et des voies de communication qui se révéleront favorables – ou au contraire préjudiciables – à des types déterminés de regroupements et d'interactions entre les personnes, les équipes, les unités départementales et facultaires, et les centres affiliés. Se définissent aussi les formes d'accès offertes à la collectivité, le genre de rayonnement recherché. Selon la façon dont l'exercice est mené, on pourra aussi y voir des gagnants et des perdants, des secteurs dominants et des domaines marginalisés. Une université digne de ce nom saisira de tels enjeux avec une conscience réflexive aiguisée.

Quelles unités bénéficieront d'une amélioration de leurs installations ? Quelle part ira aux espaces partagés ? La documentation soumise par le rectorat définit des « points de pression » : départements de chimie, physique, sciences biologiques

et géographie, le secteur de la santé publique, et la Faculté des sciences infirmières. On y fait aussi appel à la notion de « regroupements fonctionnels », qui guiderait un redéploiement dans l'espace. Voilà qui annonce un départage difficile. Le SGPUM est particulièrement préoccupé par : 1) les déséquilibres et les iniquités engendrés par un drainage des ressources vers des « secteurs d'excellence » étroitement et arbitrairement définis; 2) les effets d'une éventuelle fragmentation sur le fonctionnement collégial de l'Université.

Le risque d'un drainage des ressources

Il existe actuellement des préoccupations assez vives concernant le risque d'un déséquilibre dommageable associé au dirigisme de plus en plus poussé des politiques de financement de la recherche universitaire. Une certaine vision de la croissance impose des axes stratégiques qui orientent l'attribution des ressources vers des cibles généralement identifiées en haut lieu. Une tendance que nous observons, c'est que le mouvement est orchestré depuis des réseaux de plus en plus proches de l'industrie et du commerce, à la défaveur, est-il permis de penser, d'autres types de liens avec la collectivité. Malgré l'intention proclamée de placer « l'étudiant et sa formation au centre de la démarche », les ressources destinées au fonctionnement général des universités – et donc à l'enseignement et à l'encadrement – ont plafonné par rapport aux hausses fulgurantes des investissements dits « stratégiques ».

Une part croissante du financement externe de la recherche – y compris les fonds associés aux chaires du Canada – vise aujourd'hui des secteurs ciblés. Dans la foulée de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, 400 millions de dollars seront ainsi alloués à des « créneaux d'excellence » – nommément l'aérospatiale, l'industrie pharmaceutique, les technologies de l'information, l'énergie, les nanotechnologies, la photonique et la génique. En 5 ans, le volet « initiatives stratégiques » des programmes des IRSC (Instituts de recherche en santé du Canada) est passé de 9 % à 38 % de l'ensemble des budgets de financement, le montant annuel de 24 millions de dollars ayant été haussé à 292 millions de dollars.

Du point de vue de l'intérêt à long terme de la collectivité, il faudrait empêcher que ces créneaux en viennent à occuper tout l'horizon de l'enseignement et de la recherche universitaires. Il ne s'agit pas de lever le nez sur ces secteurs technologiques de pointe pouvant favoriser la compétitivité de l'économie québécoise et canadienne et être un foyer de découvertes utiles. Il faut cependant admettre qu'ils ne suffiront pas au progrès de la société et que les universitaires ont une contribution largement plus riche à offrir... que ce soit par leur regard critique, le sens qu'ils donneront aux données scientifiques, leurs questionnements éthiques, leur analyse des impacts sur le milieu, leur éclairage sur les pratiques cliniques, leur inclusion de la situation des populations marginalisées, leur capacité d'ana-

lyse des conflits, leur connaissance de l'histoire, leur intérêt à l'égard des arts et de la culture, leur créativité, leurs connaissances pointues et générales qui les rendent capables de faire des liens et de saisir les phénomènes dans leur complexité.

Nous convenons que le fourmillement de la vie universitaire pose des défis de taille sur le plan de l'organisation et du mouvement d'ensemble. Le SGPUM ne saurait, dans ce mémoire, indiquer tous les éléments d'un Plan directeur des espaces approprié. En revanche, ce sur quoi nous aimerions susciter un consensus, c'est sur la nécessité même de faire en sorte – surtout devant les tendances dominantes actuelles – que l'université continue d'exister en tant que diversité. Cela signifie que tout investissement majeur dans les immeubles, les installations et l'aménagement du campus devrait être évalué dans un tableau d'ensemble et résulter de décisions collégialement mûries. Nous allons plus loin en affirmant que, dans l'état actuel des choses, il faudra exercer une très grande prudence relativement aux risques de déséquilibre et prévenir les dérives qui se dessinent par des mesures actives de redistribution des ressources.

Au printemps 2007, en appui à une proposition présentée par des membres représentant le corps professoral, l'Assemblée universitaire a accepté l'idée que la politique générale de la recherche ainsi que l'identification et le choix des axes stratégiques de recherche fassent l'objet d'un examen approfondi au sein de cette instance collégiale. De l'avis du SGPUM, il serait inopportun de conclure un Plan directeur des espaces avant que cette discussion ait eu lieu.

Le risque de fragmentation

Devant les écueils et les possibilités de dérive, le SGPUM a cru bon d'intensifier au cours des dernières années son travail de promotion de la démocratie universitaire. Il s'agit selon nous de la voie la plus sûre pour conserver la vitalité de l'institution, tempérer les déséquilibres et imaginer au moment des choix déchirants de véritables solutions de compromis. Aussi, nous nous inquiétons des effets qu'aurait la création de nouveaux « regroupements fonctionnels » sur les échanges entre collègues et sur la collégialité qui s'incarne en principe à l'échelle des départements et des facultés. Ces points d'attache et de délibération nous paraissent d'autant plus précieux que des tendances conduisent à l'éclatement des structures et que les modes de financement de la recherche exacerbent la concurrence entre collègues. Le Plan directeur des espaces devrait donc se soucier de les préserver.

L'intérêt d'autoriser le débat

L'Université se trouve dans un moment charnière, donc, ne serait-ce qu'en raison de la décision prise abruptement d'aller de l'avant avec un projet de second campus. Il nous semble aussi que l'institution en est à un seuil où, mise sous pression, il lui faut réaffirmer son caractère public. Ce que nous osons espérer, c'est que l'Université de Montréal ne se contente pas de se couler dans le moule des tendances à la mode, mais puisse jouer en toute conscience un rôle d'avant-garde. De notre point de vue, permettre le débat n'a pas comme conséquence de perpétuer une logique d'affrontement. Nous estimons qu'il peut, au contraire, en résulter un grand dynamisme et une inventivité accrue. Avec une attitude quand même prudente entre le réalisme et l'imagination visionnaire, l'Université de Montréal pourrait ainsi se forger une personnalité propre.

Outre la réalisation d'études sur le potentiel de densification du campus, un moratoire d'une année sur la conclusion d'un Plan directeur des espaces et sur le projet d'implantation d'un campus de l'Université de Montréal à Outremont permettrait de mûrir des orientations éclairées et consensuelles.

R E C O M M A N D A T I O N **RECOMMANDATION**

Compte tenu de la réflexion collégalement amorcée, et dans le but d'éviter que les investissements immobiliers accentuent les déséquilibres engendrés par le développement dit « stratégique », le SGPUM recommande que le Plan directeur des espaces prenne en compte les résultats des discussions qui auront lieu au cours des prochains mois à l'Assemblée universitaire sur la politique générale de la recherche ainsi que l'identification et le choix des axes stratégiques de recherche.

Liste des recommandations du SGPUM

RECOMMANDATION

Le SGPUM recommande l'adoption d'un moratoire d'une année sur la conclusion d'un Plan directeur des espaces et sur le projet d'implantation d'un second campus de l'Université de Montréal à Outremont.

1

Ce délai permettrait de constituer des consensus plus solides concernant : a) la nature des besoins en espace de l'Université de Montréal et l'apport au milieu que cette institution peut raisonnablement promettre; b) la vocation la plus souhaitable pour le site de la gare de triage d'Outremont.

RECOMMANDATION

Le SGPUM recommande que les implications financières des différents scénarios envisagés servent impérativement d'assises à l'élaboration du Plan directeur des espaces et de tout projet en découlant.

2

RECOMMANDATION

Dans un contexte de raréfaction des ressources budgétaires et des inconnues concernant la valeur récurrente du réinvestissement dans l'éducation supérieure de la part des différents paliers de gouvernement, et afin de tirer le meilleur profit des ressources disponibles, le SGPUM recommande que le Plan directeur des espaces intègre les balises suivantes dans les principes qui devront guider son élaboration :

3

- 1. Développement durable et conservation des valeurs culturelles;**
- 2. Préservation de la diversité des disciplines.**

Dans cette optique, il y a lieu de faire le point sur les options fondamentales, en donnant la priorité au questionnement sur l'avenir du campus du Mont-Royal qui accueille la majorité des activités de l'Université de Montréal depuis des décennies.

RECOMMANDATION

Le SGPUM recommande que, pendant le moratoire, en tant qu'outils d'aide à la décision, soient réalisées par des experts de notre institution des études sur le potentiel de densification du campus actuel de l'Université de Montréal dans une perspective de développement durable et de conservation des valeurs culturelles.

4

RECOMMANDATION

- 5** Le SGPUM recommande la formation d'un comité de compétences chargé d'orienter et de superviser les études sur le potentiel de densification du campus de l'Université de Montréal. Ce comité indépendant serait composé de collègues reconnus pour leur compétence en urbanisme, en architecture, en architecture du paysage, en géographie de l'environnement, en histoire et en modélisation 3D.

RECOMMANDATION

- 6** Compte tenu de la réflexion collégialement amorcée, et dans le but d'éviter que les investissements immobiliers accentuent les déséquilibres engendrés par le développement dit « stratégique », le SGPUM recommande que le Plan directeur des espaces prenne en compte les résultats des discussions qui auront lieu au cours des prochains mois à l'Assemblée universitaire sur la politique générale de la recherche ainsi que l'identification et le choix des axes stratégiques de recherche.

Liste modifiée des principes du Plan directeur des espaces de l'Université de Montréal

- 1. Adopter comme institution une attitude citoyenne.**
- 2. Promouvoir le développement durable et la conservation des valeurs culturelles.**
- 3. Placer l'étudiant et sa formation au centre de la démarche.**
- 4. Préserver la diversité des disciplines universitaires.**
- 5. Évaluer les impacts financiers des scénarios qui seront retenus.**
- 6. Privilégier la rationalisation des infrastructures.**
- 7. Créer un impact positif sur la vie du campus.**
- 8. Intégrer le campus à la ville et la ville au campus.**

Les 4 principes suivants ne devraient plus être fondamentaux au plan directeur mais découler des décisions qui seront mises de l'avant :

- Favoriser synergie, convergence et complémentarité.
- Appliquer les mêmes standards aux deux pôles du campus dans une mise à niveau combinée.
- Assurer une intégration des deux pôles du campus.
- Établir des relations de « bon voisinage » avec la communauté environnante.

Le principe suivant n'a plus son utilité compte tenu du fait qu'il découle de la mise en valeur du principe de développement durable

- Rechercher optimisation et efficacité.

Références

- MAROIS, Claude, professeur titulaire au Département de géographie de l'Université de Montréal. *Un autre campus pour l'Université de Montréal : fragmentation du savoir et fragmentation géographique*. Manuscrit, 2006.
- MARSAN, Jean-Claude, professeur titulaire à la Faculté de l'aménagement (Architecture) de l'Université de Montréal. *Densification du campus de l'Université de Montréal*. Manuscrit, 2007.
- RICHARD, Roger-Bruno, professeur titulaire à la Faculté de l'aménagement (Architecture) de l'Université de Montréal. *Options génériques pour la planification du nouveau campus de l'Université de Montréal à Outremont*. Demande écrite d'inscription d'un point à l'ordre du jour de l'Assemblée universitaire et « État de la question », mars 2007.
- SEYMOUR, Michel, professeur titulaire au Département de philosophie de l'Université de Montréal. *Remarques sur les orientations stratégiques de recherche 2007*. Document Power Point, janvier 2007.
- SGPUM. *UdeM 2010. Cinq ans pour retrouver le cap, rétablir la confiance et se distinguer*. Mémoire, mai 2006.